

La littérature de jeunesse dans la Caraïbe francophone : un défi des temps présents

Le 16 mars 2012

Par **Diana Ramassamy**

Introduites dans le système éducatif français au cours du XX^e siècle, les langues créoles participent à la vitalité et au foisonnement des cultures régionales. Intimement liées, de par leur base linguistique lexicale au français, qui fut longtemps la langue détentrice du monopole scolaire et le vecteur incontestable de la promotion sociale, les langues créoles se distinguent en affirmant leur vocation littéraire. Cet article traitera schématiquement du créole dans le contexte linguistique et scolaire de la Caraïbe francophone. Il interrogera la production littéraire en créole et, en particulier, la littérature de jeunesse.

Naissance des créoles

Historiquement, le mot « créole » a d'abord désigné des individus nés ou élevés dans les colonies et puis des animaux, des végétaux, avant de s'appliquer aussi aux langues particulières pratiquées dans ces régions. Dans la zone américano-caraïbe, il existe plusieurs langues créoles qui présentent des caractéristiques spécifiques développées au cours de leur histoire.

Ces langues créoles ont émergé dans le cadre de l'expansion coloniale européenne et sont devenues des systèmes de communication autonomes entre la fin du XVII^e et le début du XVIII^e siècle. Leur émergence s'explique, en partie, par le contact prolongé, sur un même territoire, de populations d'origines, de cultures et de langues diverses. Ces langues résultent donc de l'interpénétration de systèmes linguistiques différents¹, essentiellement les langues européennes et africaines, mais ont aussi été influencées par les langues amérindiennes et plus tard indiennes. Si les langues créoles partagent nombre de similitudes, c'est davantage sur la base de facteurs externes qu'elles sont regroupées au sein d'un même ensemble². Elles sont, en effet, nées dans des conditions sociolinguistiques particulières, elles-mêmes engendrées par des conditions socio-historiques bien précises. Cette genèse est liée à un cadre socio-économique qui est l'esclavage et le mode d'habitation. Leur développement est exogène (sauf dans le cas du kriol de Guinée-Bissau), ces langues sont nées dans des régions étrangères aux populations qui les ont créées. Elles émergent dans un contexte de rupture socio-culturelle, souvent accompagnée d'une rupture géographique.

On distingue généralement les créoles à base lexicale française des créoles à base lexicale anglaise, néerlandaise, portugaise ou espagnole. Cette terminologie souligne que l'influence des langues européennes se situe essentiellement au niveau du lexique. Aux niveaux phonologique, grammatical et syntaxique, les créoles présentent des points communs avec les langues ouest-africaines. Dans la zone américano-caraïbe, on retrouve un créole à base lexicale française à la Guadeloupe, à la Martinique, à la Dominique, à Trinidad, à Sainte-Lucie, à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy, à Haïti, en Louisiane ou encore en Guyane. Tous ces territoires ont été, à un moment donné de leur histoire, sous domination française.

La situation actuelle du créole dans les Antilles françaises et en Haïti

Dans les Antilles françaises

Aujourd'hui, la Guyane, la Guadeloupe et la Martinique sont des départements français d'Outre-Mer. La Guyane, immense territoire multilingue situé au Nord-Est de l'Amérique du Sud, entre le Brésil et le Surinam, est le plus grand département français. Aux Antilles et en Guyane se côtoient deux langues de statut différent : le français et le créole. Le créole, avec son million de locuteurs³, est la langue régionale de France ayant le plus grand nombre de locuteurs.

Les systèmes éducatifs antillais et guyanais dépendent de la politique éducative française. Durant une longue période, cette dernière a consisté à assurer aux écoliers la seule maîtrise de la langue française. Dans la logique de cette politique, la langue créole fut interdite à l'école. C'est au prix d'une longue lutte menée par des militants⁴ comme Hector Poulet, Sylviane Telchid, Raphaël Confiant ou encore Jean Bernabé que la langue créole fut, peu à peu, à partir des années soixante-dix, insérée et enseignée au sein des établissements scolaires, de la maternelle à l'enseignement supérieur. En dépit d'un militantisme actif et d'une législation⁵ désormais favorable à l'enseignement des langues et des cultures régionales, force est de constater que la langue d'enseignement reste très majoritairement le français.

En Haïti

Parallèlement, observons la situation socio-linguistique de la République d'Haïti qui a conquis son indépendance en 1804. La population haïtienne, estimée à plus de dix millions d'habitants⁶, comporterait plus de 80% de locuteurs créolophones unilingues. En Haïti, l'instruction est gratuite et incombée à l'État. Celui-ci avait instauré un système d'enseignement exclusivement réservé au français jusqu'à la mise en place de la réforme scolaire de 1979. Jusqu'à cette période, le français était la seule langue officielle instituée comme telle par la constitution de 1926. Le créole fut pour l'essentiel réduit à un rôle de langue maternelle et de langue orale de communication pour l'ensemble des Haïtiens.

Les années quatre-vingts marquent une avancée de cette situation sociolinguistique avec l'introduction du créole à l'école, la réforme Bernard de 1983, la libération de la parole et du discours en créole à la chute du dictateur Duvalier (1986) et la reconnaissance juridique du créole par la Constitution de 1987. De nos jours, sans être totalement affranchie des préjugés, la langue créole gagne des espaces comme l'université, les médias, les lieux de culte. Bien que l'État haïtien n'ait pas accompagné l'officialisation du créole d'une véritable politique linguistique fixant le statut des langues et les modalités d'application d'une loi-cadre, notamment sur la question des langues d'enseignement de la maternelle à l'enseignement supérieur, une recherche⁷ active est menée en matière de didactique du français et du créole.

Haïti, de par sa situation géographique aux Grandes Antilles, est le seul État francophone et le plus vaste espace créolophone d'une région principalement anglophone et hispanophone. Avec le voisinage de la République Dominicaine et des États-Unis, l'intensité de son émigration, l'importance de sa diaspora, Haïti voit deux langues étrangères, l'anglais et l'espagnol, exercer de fortes pressions sur son univers linguistique. L'anglais s'incorpore au langage quotidien, fournissant de nouveaux mots au créole haïtien. La langue du puissant voisin tend à devenir, à côté du français, langue de promotion sociale. La société haïtienne vit une mutation linguistique qui se reflète à travers sa littérature. Cette dernière s'écrit au moins en quatre langues, français, créole, anglais et espagnol.

Écrire et publier en créole

Prémices

Dans la Caraïbe, les langues créoles partagent des problématiques communes autour de la production littéraire. Du XVIII^e siècle au début du XX^e siècle, des genres courts, proches de l'oral, qui ont pour vocation le divertissement, sont publiés. En 1754 paraît en Haïti le poème chanté, *Lisette kité la plaine* par Duvivier de la Mahautière. À cette époque, seuls 2% des haïtiens⁸ savaient lire et écrire. Ce contexte pourrait expliquer l'intérêt développé pour le genre de la fable qui connut un vif succès dans toutes les colonies. Adaptations des Fables de

La Fontaine ou de Florian, ces récits mettent en scène des personnages, des animaux, et proposent des morales souvent réécrites pour divertir les planteurs blancs auxquels ces fables sont destinées. En 1885, le Guyanais Alfred Parépou, en signant *Atipa*, lance le premier roman en langue créole des Amériques. L'ouvrage, peu distribué, tient du symbole en littérature.

Au XX^e siècle

Au cours du XX^e siècle, la littérature en créole est beaucoup plus substantielle. Les auteurs cherchent à conduire la langue vers une « souveraineté scripturale ». Ils sont nombreux à publier poèmes, pièces de théâtre, romans et essais divers en créole. L'évolution et l'amélioration des règles de graphie en créole⁹ auraient encouragé les auteurs à publier de manière significative.

Dès le début des années 1950, les auteurs haïtiens, Félix Morisseau Leroy, Georges Castera, Ernst Mirville, Lyonel Trouillot, Pauris Jean-Baptiste, Frankétienne, Rassoul Labuchin, Emile Célestin-Mégie, écrivent et publient des ouvrages en langue créole. Mais les difficultés économiques qu'a connues Haïti n'ont pas permis, entre autres, une diffusion aisée de ces ouvrages.

Considérés comme des ouvrages de littérature engagée, les écrits en langue créole répondent généralement à une logique de subversion et de militantisme. Raphaël Confiant, premier auteur martiniquais à avoir publié en créole des œuvres romanesques et de la poésie avec Jou Baré en 1977, se revendique un militant de la cause créole.

Quelle place pour le créole dans la littérature pour la jeunesse ?

À la fin des années quatre-vingt dix, l'entrée de la littérature de jeunesse dans les programmes scolaires marque l'arrivée d'un flux massif de publications bilingues, français-créole. Des auteurs comme Thérèse Léotin, Renée Maurin-Gotin, Jala ou encore Mimi Barthélémy, font leur apparition dans les collections jeunesse des éditeurs locaux, comme dans ceux de la France hexagonale.

Débat autour des représentations de l'enfance

Le recours de plus en plus systématique à une littérature de jeunesse conçue pour un public scolaire inquiète une partie des auteurs désireux d'une promotion de la littérature en créole sans indication des niveaux de lecture. Aussi de nombreux auteurs antillais réfutent la segmentation de la littérature. La catégorisation « jeunesse » apparaît comme un concept occidental qui ne rentre pas dans la conception créole de l'enfance. Les traditions orales et l'imaginaire développés dans le cadre de l'habitation et du système coercitif de l'esclavage ne renvoient pas à une conception de l'enfant comme un petit être dénué de discernement qu'il faut protéger du monde et des préoccupations des adultes.

Avec une approche de l'enfant comme un « sujet pensant » porteur d'angoisses et d'interrogations existentielles, le XX^e siècle a vu naître l'essor d'une littérature d'expression créole ambitieuse, qui, dans la continuité du système de l'oralité, a traité de sujets comme la mort, l'esclavage ou encore le divorce.

Un imaginaire particulier

Si nous analysons les ouvrages d'Alain Rutil¹⁰, d'Hector Poulet¹¹ ou encore ceux de Patrick Chamoiseau, nous observons que les auteurs, en « marqueur de paroles »¹², interrogent l'oralité, empruntent les formes d'expressions orales du conteur pour offrir une lecture qui comporte plusieurs couches de signification. Cette littérature entretient une esthétique entre le réel et l'imaginaire. Patrick Chamoiseau¹³ qui publie en français dans la collection jeunesse de la maison Gallimard, vise à dépasser l'infantilisation de la jeunesse, il tente de « ne pas raconter des histoires mais d'essayer d'opérer des saisies de perceptions, des explorations de situations existentielles, qui nous confrontent à l'indicible, à l'incertain, à l'obscur »¹⁴. L'auteur invite les scripteurs à trouver

« d'inédites fondations, d'impensées références, d'originales valeurs » afin de développer un imaginaire qui permettra aux générations futures de mieux lutter contre les racismes ou les nationalismes barbares.

Cette production du merveilleux en langue française ne semble pas avoir inhibé la langue créole. En 2008, la sortie de bandes dessinées unilingues en créole a conquis un large public. Ce succès tendrait à prouver que, dans le segment dit de la littérature de jeunesse, les deux littératures françaises et créoles coexistent et dépassent les clivages de la confrontation.

Une place encore fragile

Pour lire une langue, il faut connaître ses règles de lecture. Le constat est flagrant, le lectorat en langue créole reste peu important. L'apprentissage de la langue est relativement récent et concurrencé par une littérature française présente dans les Caraïbes depuis plus de cent cinquante ans. Il ne faut pas occulter le manque relatif d'instruments ; il faudrait davantage d'outils pédagogiques et d'enseignants formés. Or, peu de postes sont ouverts aux candidats du CAPES de créole.

D'autre part, la littérature en langue créole manque de visibilité dans la filière du livre. Écrire en créole reste un défi pour les auteurs. Les maisons d'édition, Ibis Rouge, Jasor, K éditions, les éditions Lafontaine, restent peu nombreuses à prendre le risque de publier des ouvrages unilingues en créole. Une fois l'ouvrage publié, les obstacles sont nombreux ; il ne sera pas soumis à la critique littéraire quasiment inexistante, et peu visible en librairie, donc peu rentable.

Pour conclure

Compte tenu des exigences d'expression émanant du contexte scolaire et des commandes passées par des maisons d'éditions parisiennes, les auteurs se dirigent de manière exponentielle vers le segment spécifique de la jeunesse. La littérature de jeunesse bilingue ou d'expression créole rencontre un intérêt croissant auprès du lectorat des Antilles et de sa diaspora. Les défis sont nombreux. Comment écrire et publier tout en gardant la subversion de la langue ? Comment dépasser les tentatives d'infantilisation tout en offrant à la jeunesse les valeurs qui ont toujours irrigué l'imaginaire ? Comment séduire le lectorat local peu habitué à lire en créole ? Y a-t-il de nouvelles formes de lectures et de nouvelles attentes des lecteurs ? Dans le panorama littéraire, la question de la littérature de jeunesse en créole reste complexe et nécessitera une réflexion plus approfondie sur les mutations du livre dans le contexte de nouvelles pratiques engendrées par le numérique.

Notes et références

1. Sybille Kriegel. *Grammaticalisation et réanalyse. Approches de la variation créole et française* Paris, CNRS éditions, 2003. [↑](#)
2. Salikoko Mufwene. « Développement des créoles et évolution des langues ». Dans *Études Créoles*, Vol XXV, n°1, 2002, p. 45-70. [↑](#)
3. Les langues créoles à base française ont plus de dix millions de locuteurs natifs dont 1,6 million dans les départements français d'Outre-Mer. Marie-Christine Hazaël-Massieux. *Les Créoles l'indispensable survie*. Paris, Éditions Entente, 1999. [↑](#)
4. Soulignons le rôle important de l'ACRA, Académie créole des Antilles, fondée en Guadeloupe, le 27 juillet 1957. [↑](#)
5. Richard Grau. *Les langues et les cultures minoritaires en France, une approche juridique contemporaine* Québec, Éditeur officiel, 1985. [↑](#)
6. www.populationdata.net [↑](#)
7. Voir les travaux de Pierre Vernet, Pradel Pompilus, Robert Damoiseau, Dominique Fattier, Robert Berrouët-Oriol. [↑](#)
8. Laennec Hurbon. *Comprendre Haïti*. Paris, Karthala, 1987. [↑](#)
9. La graphie du Groupe d'études et de recherches en espace créolophone, proposée entre 1976 et 1978, fait partie des précurseurs. [↑](#)
10. Alain Rutil. *Les Belles paroles d'Albert Gaspard* Paris, Éditions Caribéennes, 1987. [↑](#)
11. Hector Pouillet. *Tibouchina*. Paris, Messidor la Farandole (Parolimages), 1980. [↑](#)
12. Patrick Chamoiseau. « Que faire de la parole ? ». Dans *Écrire la parole de nuit, la nouvelle littérature antillaise*. Textes réunis par Ralph Ludwig. Paris, Gallimard, 1994, p. 151-158. [↑](#)
13. Patrick Chamoiseau. *Emerveilles*. Paris, Gallimard Jeunesse, 1998, p. 126-127. [↑](#)
14. Liger Baptiste. « Patrick Chamoiseau : L'objet de la littérature n'est plus de raconter des histoires ». Dans

Pour aller plus loin

L'auteur

Diana Ramassamy est docteur ès lettres de l'Université de Poitiers. Ses travaux de recherche ont porté sur les relations entre oralité créole et écriture. Elle est consultante en ingénierie culturelle pour le cabinet Senbioz. Elle y mène des études dans le domaine du patrimoine et des religions.

Bibliographie

- H. Bartelery. *Ti anglé-a*. Ducos K éditions, 2008.
- A. Bentolila, L. Gani. « Langues et problèmes d'éducation en Haïti ». Dans *Langages*, n° 61, mars 1981. Bilinguisme et diglossie. p. 117-127.
- J. Bernabé. *Fondal Natal*. Paris, L'Harmattan, 1982.
- R. Berrouët Oriol. *L'Aménagement linguistique en Haïti : enjeux, défis et propositions* Montréal, Éditions du Cidihca, 2011.
- G. Castera. « De la difficulté d'écrire en créole ». Dans *Notre Librairie*, n° 143, 2011.
- P. Chamoiseau. *Emerveilles*. Paris, Gallimard Jeunesse, 1998.
- P. Chamoiseau. « Que faire de la parole ? ». Dans *Écrire la parole de nuit, la nouvelle littérature antillaise* Textes réunis par Ralph Ludwig. Paris, Gallimard, 1994, p. 151-158.
- R. Confiant. *Le Chien fou*. Paris, Éditions HC, 2008.
- R. Damoiseau. *Éléments de grammaire du créole martiniquais*. Fort-de-France, Hatier Antilles, 1984.
- J. Duranty. *Zouki bon zouti*. TheBookEdition, 2010.
- R. Grau. *Les Langues et les cultures minoritaires en France, une approche juridique contemporaine* Québec, Éditeur officiel, 1985.
- S. Kriegel. Grammaticalisation et Réanalyse. Paris, CNRS Éditions (CNRS langage), 2003.
- M.-C. Hazael-Massieux. *Écrire en Créole*. Paris, l'Harmattan, 1993.
- L. Hurbon. *Comprendre Haïti*. Paris, Karthala, 1987.
- S. Mufwene. « Le développement des créoles et évolution des langues ». Dans *Études Créoles*, vol. XXV, n° 1, 2002, p. 45-70.
- H. Poullet. *Tibouchina*. Paris, Messidor la Farandole (Parolimages), 1980.
- A. Rutil. *Les belles paroles d'Albert Gaspard* Paris, Éditions Caribéennes, 1987.

Articles publiés dans Takam Tikou

- N. Brissac. « La littérature d'enfance et de jeunesse de la Caraïbe francophone ». Dans *Takam Tikou* n° 11, 2004, p.26-29.
 - R. Jasor. « Régine Jasor, libraire et éditrice à Point-à-Pitre ». Dans *Takam Tikou*, n° 11, 2004, p.41-43.
-